

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2020

*Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue à la Mairie, le Lundi 2 mars 2020 sous la présidence de Monsieur Bertrand CREPIN, Maire.*

Etaient présents : Mmes VANESSE, CHOQUET, PETITPREZ, AMMEUX, BOMMELAER – MM. CREPIN, NAELS, MEIRLAND, BODEIN, BERTELOOT, ADANT, HUYGHE, VARLET

Absents excusés : Melle DECIS – M. LASSERON,  
Secrétaire de séance : M. VARLET

### 1 – Présentation des OAP – PLUi validé

L'enquête publique est terminée, la commission d'enquête a rendu son rapport et la C.C.F.I. ses conclusions. Ce qui avait été voté lors de la réunion du Conseil Municipal du 11 décembre 2018 a été accepté.

La nouveauté réside dans les remarques de l'Etat qui a imposé une densification plus importante des zones à urbaniser.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 27 janvier 2020.

### 2 – SIDEN/SIAN : contribution au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du courrier du SIDEN-SIAN concernant le montant de la contribution due au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie s'élevant à 5 €/habitant pour l'année 2020, accepte que cette cotisation syndicale soit fiscalisée.

### 3 – Cotisation communale au Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre (SIECF)

Il est décidé comme chaque année de fiscaliser la cotisation due au Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre pour les compétences « Electricité », « Gaz », « Télécommunication » et « Numérique ».

### 4 – Informations sur la suppression de la taxe d'habitation

L'ensemble des français et des françaises paieront pour la dernière fois la taxe d'habitation sur leur résidence principale en 2019 pour 80 % des foyers, et en 2022 pour les 20 % des foyers les plus aisés. La perte de recette qui en résultera sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Conformément à l'engagement pris d'une compensation à l'euro près des collectivités territoriales, un dispositif d'équilibrage reposant sur un coefficient correcteur sera mis en place afin de corriger les écarts de produits générés par ce transfert.

Dans le cadre de l'accompagnement financier du transfert aux communes de la part de taxe foncière des départements, la Direction Générale des Finances Publiques a transmis des données issues d'une simulation en situation 2018 et diverses informations relatives à ce sujet. Le Conseil Municipal a été invité à en prendre connaissance.

### 5 – Réseau de lecture publique

Mis en place par la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, ce nouveau réseau regroupe deux entités : la Serpentine et 'T Boekhuus. Concrètement, qu'est-ce que c'est : c'est la mise en commun des livres, CD, DVD et jeux de société pour, d'un côté, les 14 médiathèques de la Serpentine et de l'autre, les 16 médiathèques de 'T Boekhuus. Quatre communes sans structure complètent le réseau 'T Boekhuus avec des bornes d'accès pour les habitants. Le réseau 'T Boekhuus est composé des communes suivantes : ARNEKE, BAVINCHOVE, BLARINGHEM, BOESEGHEM, BUYSSCHEURE, CASSEL, EECKE, OUDEZEELE, HONDEGHEM, HOUTKERQUE, NOORDPEENE, RENESCURE, RUBROUCK, STE MARIE CAPPEL, ST SYLVESTRE CAPPEL, SERCUS, STEENBECQUE, STEENVOORDE, WALLON CAPPEL et WINNEZEELE

Les réseaux permettent de travailler ensemble et d'apporter un service de qualité : un catalogue commun avec l'intégralité des ressources disponibles, une carte unique, des tarifs et des conditions de prêts communs, une application smartphone, la possibilité de choisir son lieu de retrait ou de dépôt des documents, des animations régulières : heure du conte, ateliers créatifs, spectacles, rencontres d'auteurs

Pour s'inscrire, il suffira de se présenter à la bibliothèque de sa commune de résidence.

La contribution de la commune de Sainte-Marie-Cappel pour le fonctionnement du réseau s'élève à 1,20 € par habitant.

## 6 – Mise en œuvre de la politique départementale en faveur de la plantation de fruitiers : convention avec la C.C.F.I.

10 arbres fruitiers ont été commandés. Afin de formaliser cette commande, une convention a été signée avec la Communauté de Communes de Flandre Intérieure.

## 7 – Présentation du projet de marquage : contour de l'Eglise

Le plan reprenant le projet de marquage du cheminement piéton à réaliser par la C.C.F.I. est présenté pour avis. Il conviendra de demander de prendre en compte l'accès handicapé de la Mairie.

## 8 – Eclairage public

Suite à la décision prise lors de la réunion du 12 mars 2019, l'éclairage public est partiellement interrompu en semaine la nuit, de 23 h 30 à 5 h 30. Il reste allumé les vendredis et samedis soir. Il avait été décidé d'interrompre totalement l'éclairage au niveau de l'entrée du Chemin de Terdeghem, néanmoins pour des raisons de sécurité, cet éclairage sera remis en service uniquement le soir de 17 h 30 à 20 h 30.

## 9 – Demande de subvention au titre du produit des amendes de police

Le Conseil Municipal, considérant que le Département subventionne les travaux de mise en sécurité des déplacements sur trottoirs ou abords des établissements scolaires ou des établissements recevant du public notamment par le réaménagement de l'espace public avec mise aux normes de l'accessibilité ; considérant que la commune a effectué plusieurs actions dans le cadre de la sécurisation du centre du village et qu'elle a la volonté de poursuivre dans ce sens en envisageant la remise en état et la sécurisation du trottoir situé sur le centre du village ; considérant que ce trottoir est un des points passant du village qui longe la route départementale, qu'il permet notamment la jonction entre l'école, la salle des fêtes et la Mairie et que c'est aussi le point de passage obligatoire des enfants de l'école pour se rendre à la cantine ; considérant que l'on retrouve également sur cet espace public l'abri bus occupé quotidiennement par les collégiens et les lycéens ; considérant que les travaux envisagés consistent en une réfection totale de ce trottoir vieillissant et laissant apparaître de nombreuses déformations avec la mise en place d'une signalétique permettant de délimiter le passage pour les piétons et donc pour les enfants de l'école, l'accès à l'abri bus, la mise aux normes PMR du passage piéton desservant l'abri bus et traversant la route départementale mais aussi de finaliser la sécurisation en reliant ce passage à celui en cours de réalisation sur le contour de l'église. Le coût des travaux étant estimé à 30 377,87 € H.T.

-décide de solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police, s'engage à utiliser la subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés et à financer la part des travaux restant à sa charge, autorise le Maire à effectuer la demande de subvention auprès du Département et à signer tout document relatif à ce dossier.

## 10 - Subvention

Une somme de 200 € sera versée à l'OCCE Ecole publique de Sainte-Marie-Cappel afin de permettre l'achat de 2 bibliothèques pour l'école.

## 11 – Point sur les différentes commissions

- Commission « Travaux » :
  - . Suite à la demande formulée à la C.C.F.I., des travaux de réfection de chaussée Contour de l'Eglise ont été réalisés. Il reste quelques petits travaux à effectuer.
  - . Le bas-côté de l'Hoflandt Drève abimé lors des travaux de réfection de la Nieuwe Straete sera remis en état.
  - . Les travaux sur la toiture de l'atelier communal seront effectués dès que le temps le permettra
  - . Diverses demandes de travaux ont été transmises au service Voirie de la C.C.F.I. : curage de fossés à réaliser, signalement d'affaissements de chaussées notamment Braems Straete et Meulen Straete
  - . Un devis pour l'ossuaire communal a été demandé
  - . Cimetière : un relevé des concessions à l'état d'abandon est en cours.
  - . L'autodiagnostic de l'air à l'école a été réalisé
- Commission « Jeunesse » :
  - . Le centre de loisirs de printemps sera organisé du 20 au 24 avril, le centre de loisirs d'été aura lieu du 27 juillet au 21 août.

- . Activités du mercredi :
  - un atelier Théâtre débutera le 4 mars de 9 h 30 à 11 h.
  - le prochain thème serait un atelier de danses africaines et de chants
- . Contrat Local d'Education Artistique : l'aménagement de fresques au niveau du hall extérieur de la salle de sports et des anciens urinoirs à l'arrière de l'école est à l'étude en partenariat avec des artistes du CLEA.
- Commission Environnement, Information
  - . Nouveau cimetière : un devis pour la pose de caveaux supplémentaires va être demandé. Il est prévu l'achat d'un composteur.
  - . Animations Nature : Pour la deuxième année consécutive, la C.C.F.I. propose aux communes des animations avec le Conservatoire des Espaces Naturels. Pour le grand public, deux thèmes sont proposés soit sur les papillons, soit sur les chauves-souris. Le thème choisi pour cette année est « les chauves-souris »
  - . Participation citoyenne (voisins vigilants) : action toujours en cours
  - . Randonnées pédestres : des randonnées sont organisées le mardi matin
- Commission « Fêtes »
  - . La prochaine réunion aura lieu le 7 mars.
  - . Label Accueil Vélos : la boulangerie « Paul et Maria » a été nouvellement labellisée « Accueil Vélo ». L'inauguration aura lieu le 20 mars.
  - . Parcours du Cœur du 29 mars : un appel est lancé pour tenir des permanences.

## 12 - Questions diverses

- . Orgue de l'Eglise : la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux va s'achever, deux autres sont prévues : la 2<sup>ème</sup> tranche est en attente de devis, la 3<sup>ème</sup> tranche concerne la dépose des tuyaux en bois et se fera en fonction des fonds récoltés. L'appel aux dons pour la réfection de l'orgue est toujours en cours.
- . Salle des fêtes : l'acquisition d'un appareil à limitation de son est à l'étude. Des renseignements seront pris pour connaître le coût.
- . Achat de cartes comportant le logo de la commune : après avoir choisi le modèle, il est décidé de procéder à l'achat de 500 cartes.
- . Devis SOMIS : le coût des bâches pour la Ducasse communale s'élève à 502 €